

RÉSOLUTION
2014-03-041

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
BOIS-DES-FILION, QUÉBEC**

EXTRAIT du livre des délibérations de la séance du conseil tenue le 5 mars 2014 à 19 heures.

Objet : **Résolution relative à la décision de Postes Canada sur la fin de la livraison du courrier à domicile**

Attendu que Postes Canada a décidé d'abandonner la livraison du courrier à domicile dans les villes canadiennes, au profit d'un programme de conversion aux boîtes postales communautaires;

Attendu que cette décision prend effet dès l'automne 2014 dans les villes de Bois-des-Filion, Lorraine et Rosemère;

Attendu que cette décision a été prise de façon unilatérale par Postes Canada;

Attendu que Postes Canada est une société de la couronne dont la mission est d'offrir et de maintenir un service public de qualité en matière de distribution postale;

Attendu que la décision de Postes Canada constitue une diminution importante de la qualité dudit service;

Considérant les effets négatifs appréhendés pour la population des villes concernées, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Luc Vézina
Maire supplément Ville de Sainte-Thérèse

De dénoncer la décision de Postes Canada à l'effet d'abandonner le service de livraison du courrier à domicile;

De demander à Postes Canada de surseoir à sa décision;

D'inviter Postes Canada et le gouvernement canadien à revoir leur politique en matière de service postal de façon à garantir le maintien d'un service de qualité basé sur une tradition historique de livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

Que copie de la présente résolution soit transmise au président du conseil d'administration de Postes Canada, au président directeur-général de Postes Canada, au président de Groupe réseau de livraison physique de Postes Canada, à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, au député fédéral Alain Giguère et à l'ensemble des députés de la Chambre des communes (Parlement du

Canada), à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités,
Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
(Sujette à ratification par le Conseil)

Ce 11^{ème} jour du mois de mars de l'an deux mille quatorze.



Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier